

## Séance publique du 18 avril 2005

### Délibération n° 2005-2594

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Programme d'études plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines - Convention entre le GIP Epau, l'université Lyon II et la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Groupement d'intérêt public (GIP), l'Europe des projets architecturaux et urbains (Epau), est un GIP qui regroupe les ministères de l'équipement (le plan urbanisme, construction, architecture), de la culture (direction de l'architecture et du patrimoine), l'Institut français d'architecture et l'association Europan-France.

Parmi ces missions, le GIP Epau a proposé de mettre en place une plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines dans les villes de Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Toulouse.

Au-delà des intérêts du contenu de la recherche proposée, deux objectifs sont affichés :

- accroître le dialogue sur le plan local entre praticiens de l'urbanisme et chercheurs,
- mettre en place, dans chaque ville, des logiques de réseaux dans le milieu de la recherche.

A Lyon, l'université Lyon II propose de piloter et de coordonner cette recherche qui doit mobiliser un ensemble de chercheurs appartenant à différents établissements lyonnais.

Quatre thèmes ont été proposés qui correspondent à des préoccupations de la Communauté urbaine :

- l'économie des projets axée sur l'articulation et l'effet de levier entre les financements publics et les investissements privés,
- la participation dans les projets en mettant l'accent sur les échelles (enjeux d'agglomération, enjeux locaux) et la longue durée des projets,
- la restructuration de la ville par les grands projets : transformation de la nature et de la répartition des fonctions centrales,
- les interactions dans le temps entre la planification, la stratégie de planification physique et opérationnelle et les grands projets.

Ce travail sera conduit en liaison avec le pôle de compétence en urbanisme de Lyon.

Le montant de ce contrat de recherche est de 180 000 € répartis sur trois ans, le financement sera réparti à égalité entre le GIP Epau et la Communauté urbaine, soit pour la Communauté 90 000 € également répartis entre 2005, 2006 et 2007.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 21 mars 2005 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention entre la Communauté urbaine, le GIP Epau et l'université Lyon II en vue de la réalisation du programme d'études plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine pour un montant total de 90 000 € sur trois ans (2005-2007), sous forme de subvention à l'université Lyon II.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention correspondante.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005, 2006 et 2007 - compte 657 370 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,